

## Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 24 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le 17 novembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFARGE, Maire.

### **Etaient présents :**

Mr Patrick LAFARGE, Maire

Mmes : Dominique DUQUERROY Nathalie DAUNAS, Stéphanie LACOSTE, Emeline POUSSARD, Nadia VINCENT

MM : Didier ANDRIEUX, Eric VERGER, Jean-Luc PLAINFOSSE, Pierre LEVEQUE, Jean-Maurice SABATER, Sylvain CHATAGNER, Bruno GAUTIER

**Excusée ayant donné procuration :** Mme Florence RAYMOND à Mr Patrick LAFARGE

### Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 13

### Ordre du jour :

Approbation du dernier compte-rendu,

Nomination d'un secrétaire de séance,

Délibération création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal 2<sup>ème</sup> classe,

Délibération avis sur le schéma de coopération intercommunale (SDCI),

Délibération avis sur la carte relative aux syndicats d'eau,

Délibération pour accepter la dissolution du CCAS au 31/12/2015 et s'engager à reprendre ses compétences,

Délibération sur la redevance facturation assainissement pour 2016,

Délibération sur les tarifs de la salle des fêtes pour 2017,

Délibération pour le ramassage des poubelles pour la période estivale 2016,

Demande au CM l'autorisation de signer la convention avec le Département pour la destruction des nids des frelons asiatiques campagne 2016,

Délibération pour l'interdiction de stationner des deux côtés sur la VC 113 rue du Creux de Jacquand à Luchac,

Délibération pour l'interdiction de stationner de chaque côté de l'accès menant au parking derrière la mairie,

Rapport sur l'eau.

Informations et questions diverses

La séance est ouverte à 18 h 30.

Monsieur le Maire demande à retirer de l'ordre du jour le point sur la demande d'autorisation de signer la convention avec le Département pour la destruction des nids des frelons asiatiques campagne 2016,

### **1 - Approbation du dernier compte rendu**

Aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité, 14 pour.

### **2 - Nomination d'un secrétaire de séance**

Monsieur Pierre LEVEQUE est nommé secrétaire de séance.

### **3 - Délibération création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal 2<sup>ème</sup> classe**

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint administratif territorial principal 2<sup>ème</sup> classe pour titulariser la secrétaire de mairie embauchée pour remplacer le futur départ à la retraite de la secrétaire actuelle.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité, 14 pour.

### **4 - Délibération avis sur le schéma de coopération intercommunale (SDCI)**

Monsieur le Maire propose que la commune de CHASSORS intègre la Communauté d'agglomérations de COGNAC qui englobera 82 communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition à la majorité, 8 pour, 2 contre, 4 abstentions.

### **5 - Délibération avis sur la carte relative aux syndicats d'eau**

Monsieur le Maire présente la carte des syndicats d'eau proposée par Monsieur le Préfet.

Si le conseil émet un avis défavorable, la gestion ira à la Communauté d'agglomérations de COGNAC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis défavorable à la carte proposée par Monsieur le Préfet et opte pour une gestion directe par la communauté d'agglomérations de COGNAC à la majorité, 10 pour, 4 abstentions.

## **6 - Délibération pour accepter la dissolution du CCAS au 31/12/2015 et s'engager à reprendre ses compétences**

Madame Nathalie DAUNAS explique que l'article 79 de la loi NOTRÉ permet aux communes de moins de 1500 habitants de dissoudre leur CCAS. Dans ce cas, les compétences sont reprises par la commune et le budget inclus dans celui de la commune. Le trésorier incite fortement le conseil à valider cette dissolution.

La commission CCAS a réfléchi aux diverses possibilités et a décidé d'accepter la dissolution du CCAS au 31/12/2015 mais en conservant le fonctionnement existant de la commission composée d'élus et de membres extérieurs.

Madame DAUNAS demande au conseil de valider la décision de la commission CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la dissolution du CCAS au 31 décembre 2015 et la reprise des compétences par la Commune à l'unanimité, 14 pour.

## **7 - Délibération sur la redevance facturation assainissement pour 2016**

Au vu des travaux importants réalisés sur les réseaux d'assainissement cette année et pour financer les travaux de la lagune, Monsieur Didier ANDRIEUX propose d'augmenter les tarifs d'assainissement comme suit :

- la partie fixe annuelle passerait de 70,50 € à 75 €
- la partie variable de 0,92 € à 1 € le m<sup>3</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité, 14 pour.

## **8- Délibération sur les tarifs de la salle des fêtes pour 2017**

Monsieur Jean-Maurice SABATER propose de faire évoluer les tarifs de location de la salle des fêtes pour l'année 2017 comme suit :

	Habitants	
	<u>De la commune</u>	<u>hors commune</u>
Jour en semaine	120 €	240 €
Lendemain	60 €	110 €
Samedi/ dimanche/Jour férié	180 €	360 €
Lendemain	80 €	180 €
Chauffage par jour	60 €	60 €

Tarif entreprise commerciale 380 € la journée.

Les associations de la commune restent bénéficiaire d'une location gratuite par an, la 2<sup>ème</sup> 50 % tarif habitants de la commune et la 3<sup>ème</sup> location tarif habitants de la commune. Par contre, il est proposé de leur facturer le chauffage comme indiqué dans les tarifs.

Monsieur SABATER propose de passer la caution à 500 € dans tous les cas afin de responsabiliser les personnes qui louent la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité, 14 pour.

**Monsieur Didier ANDRIEUX doit quitter la séance à 19 H 30.**

### **9 – Délibération pour le ramassage des poubelles pour la période estivale 2016**

Monsieur Pierre LEVEQUE propose une collecte des ordures ménagères 2 fois par semaine du 15 juin au 15 septembre 2016 les mardis et vendredis.

Monsieur VERGER explique que dans beaucoup de régions la politique des sociétés de ramassage tend à réduire le nombre de ramassages par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal refuse la proposition à la majorité, 8 contre, 5 pour.

### **10 – Délibération pour l'interdiction de stationner des deux côtés sur la VC 113 rue du Creux de Jacquant à Luchac**

Afin de permettre le passage des engins agricoles, Monsieur le Maire propose l'interdiction de stationner sur les deux côtés de la VC 113 rue du Creux de Jacquant à LUCHAC au niveau des habitations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte la proposition à la majorité, 13 pour.

### **11 - Délibération pour l'interdiction de stationner de chaque côté de l'accès menant au parking derrière la mairie**

Au vu des difficultés de circulations aux heures d'entrée et de sortie de l'école, Monsieur le Maire propose l'interdiction de stationner de chaque côté de l'accès menant au parking derrière la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte la proposition à la majorité, 13 pour.

### **12 – Présentation du rapport sur l'eau**

Monsieur Jean-Luc PLAINFOSSE présente le rapport sur l'eau 2014.

Il stipule notamment :

- le nombre d'abonnés à CHASSORS : 501
- la consommation moyenne par habitant : 97 m<sup>3</sup>
- le prix pour 120 m<sup>3</sup> : 308,68 € soit 2,57 euros le m<sup>3</sup>
- la longueur du réseau : 152 km
- le pourcentage de renouvellement du réseau : 0,3 % en 2014 (1 % en moyenne sur les 5 dernières années)
- le montant des travaux de renouvellement et d'extension de réseau pour 2014 : 74 000 €.

### **13 - Informations et questions diverses**

- Comptage du radar pédagogique rue de Spicheren pendant 5 jours :

750 véhicules par jour soit 3750 véhicules en 5 jours

1200 excès de vitesse au-dessus de 50 km/h

Un nouveau radar pédagogique va être demandé pour la RD 15 Route de Sigogne à Luchac.

- Pour des mesures de sécurité, un extincteur doit être installé derrière la Mairie pour la tonne à gaz.

- La machine à pains sera en fonction le 25 novembre 2015 au midi.

- Le poissonnier ne souhaite plus venir au marché de Luchac.

- Madame DAUNAS expose l'organisation du repas des aînés pour le 29 novembre 2015.

Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 10.